

Négociations : un protocole d'accord pour la rentrée

Audience au Cabinet du ministre le 13 juillet 2000

Remy PIERROT, Marcel JACQUEMARD



Suite aux crispations liées par le dernier SA-SD entre les négociateurs et le ministre, le secrétaire général avait exigé une prise de position des "politiques" et obtenu une audience pour le 13 juillet. C'est donc une délégation du SNPDEN conduite par Jean Jacques Romero et composée de Colette Guibert, Philippe Guittet, Rémy Pierrot, Philippe Marie, Patrick Falconnier, Marcel Jacquemard qui a été reçue par André Hussenet, Directeur adjoint au Cabinet de Jack Lang, assisté de Béatrice Gilles, Directrice de la DPATE, de Bernard Colonna d'Istria, Directeur adjoint de la DAF et de Philippe Santana, proviseur, conseiller technique. Il est impossible de rendre compte d'une audience aussi attendue et aussi importante sans tenter une note d'ambiance qui marque tant par les contenus, que par les axes et les dimensions politiques qui les supportent.

Un accueil organisé

L'impatience de la profession et l'exigence de clarification du SNPDEN étant associées jusqu'au plus haut niveau, le Cabinet du ministre tenait manifestement à ne rien faire qui puisse faire monter la tension. Climat constructif, positif qui fait apparaître, de la part du Cabinet, le souci d'aboutir.



Un cabinet remobilisé

Répondant au secrétaire général sur le manque de coordination du ministère alors que le SNPDEN avait mis en place pour l'ensemble des chantiers une coordination, M. André Hussenet a regretté de ne pas avoir pu se mobiliser à temps complet sur le sujet de la direction de l'EPL, confiant qu'il était, quant à l'issue de notre négociation.

Du sens à chacune des décisions

La réunion a été pilotée par A. Hussenet. Nous avons resitué dans leur cohérence l'ensemble des négociations, les points de tension, la suite du dossier et la nécessité de conclure, le mode, la forme et la date que prendra cette conclusion (voir ci-dessous). Suite à une demande de la délégation du SNPDEN, M. Hussenet a tenu à expliquer que la déconcentration continuait et qu'elle irait jusqu'à l'établissement. Elle sera bien à ce moment marquée par un "retour" du chef d'établissement dans la hiérarchie. Dans un propos qui semblait lui tenir fort à cœur, M. Hussenet a même précisé que si l'on voulait manquer cette déconcentration, il suffisait de laisser s'installer les pratiques dénoncées par le SNPDEN de liaisons directes des enseignants et autres personnels avec les services rectoraux. Il semble bien que lors du prochain séminaire des recteurs, cette problématique des échelons hiérarchiques posée par le SNPDEN sera l'un des thèmes abordés.

Vers un protocole d'accord

Le politique va donc trancher comme le demandait le secrétaire général. Le débouché des négociations se traduira pour ce qui concerne le financier par l'arbitrage de Matignon d'ici fin juillet, pour inscription au budget 2001, puis par un protocole à venir.

Septembre nous dira ce que les collègues en pensent...

Ce qui est acquis	Ce qui fait débat	Observations	Ce qui est acquis	Ce qui fait débat	Observations
<p>Le corps unique à trois classes</p>	<p>Les pourcentages respectifs des classes : 1^{re} 2^e 3^e demande du SNPDEN 12% 48% 40% propositions DAJ 8% 45% 47%</p>			<p>La formation Les insuffisances de la formation actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - trop de terrain - à partir de postes qui ne sont pas toujours les plus adaptés à la formation - manque de diversité des situations professionnelles rencontrées - nomination impossible sur poste de chef - fonctionnement fragilisé des établissements 	<p>Un texte écrit doit enfin nous être proposé</p>
<p>Arbitrage de Matignon avant fin juillet</p>	<p>La hauteur de l'enveloppe Les indemnités Indemnité spéciale "agrégé" Nous refusons cette indemnité et demandons : - la suppression du butoir du 960 - le gain de 2 échelons à l'entrée pour les agrégés</p>	<p>Propositions du SNPDEN concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> - les proviseurs vie scolaire BI et NBI de 3^e catégorie (acquis) - le classement des EREA/LEA en 3^e catégorie 			<p>Nous ne saurions accepter de régler ce problème seulement par le versement d'une indemnité au chef d'établissement</p>
<p>Une refonte du classement Les pourcentages de chaque catégorie sur les bases votées au congrès de Toulouse</p>	<p>Les critères de classement sont à redéfinir avec la DESCO</p>	<p>Nous demandons simplicité et lisibilité (basé sur les effectifs avec surclassement possible sur un critère) Nous refusons la déconcentration de ce classement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - formation "personnel d'encadrement" au moins en 2^e année (à terme, en partie commune avec inspection et administration), y compris ensuite pour la formation continue - la validation des acquis de cette 2^e année sous forme d'un DESS 	<p>Une évolution positive sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - la certification à l'emploi - la formation des personnels d'accueil (nouveaux tuteurs ?) <p>Plus largement la formation continue des personnels de direction</p>	
<p>Une refonte périodique</p> <p>Les conseils de l'établissement Conseil d'administration présidé par le chef d'établissement Un bureau remplace la commission permanente Le conseil pédagogique</p>	<p>Faut-il l'ouvrir "un peu" dans les LP et LT sous forme d'invités (gestionnaire, professionnels) ?</p>	<p>Refonte triennale avec mise à jour connue avant la demande de mutation</p>		<p>DESS "gestion des établissements"</p> <p>À clarifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compensation pour le chef d'accueil - nomination déconcentrée des LC - stage d'un mois de découverte en sur-nombre (en juin de l'année de concours) - constitution d'un vivier par préparation/formation avant le concours 	<p>Nous souhaitons DESS "direction des établissements"</p> <p>Nous demandons compensation pour l'établissement d'accueil (personnel et non indemnité)</p>
<p>Métier Un référentiel des personnels de direction comprenant trois documents : - les missions du chef d'établissement - les domaines d'activités (diriger un établissement) - les compétences requises du chef d'établissement</p>		<p>Nous y sommes plutôt opposés dans l'immédiat</p>	<p>Recrutement Âge limite de recrutement abaissé progressivement à 45 ans Ouverture du recrutement Débouchés de carrières Mobilité contrôlée EPLÉ multisites</p>		
<p>L'évaluation Un texte qui a beaucoup progressé sur la lettre de mission du recteur au chef d'établissement, élaborée de façon transparente après diagnostic et dialogue direction-hiérarchie, qui guidera l'action personnelle du chef d'établissement pour les 3 ou 4 ans (temps de l'évaluation) Une période expérimentale permettra d'apporter les correctifs nécessaires.</p>	<p>Clarification nécessaire de la lettre de mission de l'adjoint à l'intérieur de la direction</p>	<p>C'est une définition du métier que nous réclamons depuis longtemps</p>	<p>Les groupes permanents académiques dits commissions permanentes ou commissions "Blanchet"</p> <p>...et une formule de M. Husenet qui peut nous inviter à un optimisme tempéré "comme vous, nous avons besoin d'une bonne rentrée"</p>	<p>plan pluriannuel pour constitution du pôle administratif</p>	<p>à institutionnaliser</p> <p>Nous demandons la création de 800 postes d'attachés d'administration</p> <p>Un BO spécial paraîtra avec les textes statutaires et les moyens de leur mise en œuvre</p>